



Mons en Baroeul, le mercredi 3 avril 2019

Certificat Gestion Club Futsal

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre projet Futsal et la création du CGCF qui vise la structuration des clubs Futsal, nous vous informons des dates retenues à Socx.

CGCF à l'antenne du District des Flandres à Socx

- 1^{ère} partie: Le Samedi 27 Avril 2019 de 9h à 12h
- 2^{ème} partie: Le Samedi 4 Mai 2019 de 9h à 12h

Nous vous invitons à inscrire les licenciés en retournant le tableau ci-dessous par mail à thocquaux@flandres.fff.fr en précisant bien le nom, prénom, N° de licence, club d'appartenance et les fonctions exercées au sein du club.

Nom et prénom	N° Licence	Club	Fonction exercée

Cordialement.

Pauline Blondeau
Secrétaire Générale
du District des Flandres

Cédric Bettremieux
Président
du District des Flandres

Voir au dos les obligations détaillées

DISTRICT des FLANDRES de FOOTBALL
14 avenue Schuman - BP n° 90066
59370 Mons-en-Barœul

Tél. 03 74 09 04 00 - Fax 09 72 63 08 92
direction@flandres.fff.fr
flandre.fff.fr

Antenne locale du District
Route de Bierne - ZAC de la Croix Rouge
59380 Socx

Certificat Gestion Club Futsal

Les obligations des clubs Futsal ayant 1 équipe SENIORS évoluant en D1

1. Une équipe ne peut participer au championnat D1 Futsal du district que si le club compte parmi ses dirigeants licenciés **1 ou plusieurs membres titulaires du Certificat de Gestion d'un Club Futsal (CGCF)**, certifié par une attestation délivrée par le district des Flandres. Cette attestation ne sera délivrée que si le candidat a suivi la totalité des 6H de formation réparties en 2 sessions.
2. Cette attestation nominative est personnelle. Si le titulaire du CGCF quitte le club, il ne peut plus couvrir le club quitté. Si ce dernier ne compte plus de dirigeant titulaire du CGCF, il ne pourra plus figurer dans la compétition D1 Seniors, la saison suivante.
3. Si la démission ou le départ du titulaire du certificat intervient dans la seconde partie de la compétition, le club devra envoyer au moins 1 personne suivre les sessions proposées avant la fin de saison.
4. Chaque titulaire du CGCF devra suivre chaque saison un recyclage obligatoire pour continuer de couvrir son club. La durée de ce recyclage sera fixée par le district. Le contenu du recyclage sera également déterminé par le district en fonction de l'actualité.
5. Le district s'engage à proposer plusieurs sessions durant la saison pour permettre aux clubs de régulariser leur situation au regard des obligations de nos règlements généraux.

Cas particuliers :

- **Les clubs évoluant en D2 de district** sont invités à inscrire des candidats aux sessions proposées en prévision d'une éventuelle montée en fin de saison.
En effet, l'accession de leur équipe en D1 ne sera possible que si le club compte dans ses effectifs au moins 1 dirigeant titulaire du CGCF.
- **Le club ou les clubs rétrogradés de la compétition Seniors R2 de Ligue** : Ces équipes ne pourront participer à notre compétition D1 que s'ils respectent elles aussi cette obligation figurant dans nos règlements généraux. Ces clubs auront la possibilité de régulariser leur situation à la 1^{ère} formation proposée par le district en tout début de saison.